

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2026

Référence
001-2026

Objet de la délibération
Choix du prestataire dans le cadre du désamiantage/déplombage du bâtiment de l'ancienne mairie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	10

Date de la convocation
15/01/2026

Date d'affichage
15/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2026 et le 22 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, PONTET Christelle, MM : DUFOUR Nicolas, HERBLOT Emmanuel, LENOIR Joseph

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HARDY Aude à M. LENOIR Joseph, LEDINSKI Marine à M. HERBLOT Emmanuel, MAGUER Cécile à M. DESNOUE Jérôme, M. MOREAU Michaël à Mme BOUR Vanessa

A été nommée secrétaire : Mme PONTET Christelle

Objet de la délibération : Choix du prestataire dans le cadre du désamiantage du bâtiment de l'ancienne mairie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n°007-2025 du conseil municipal du 5 mars 2025 relative à une demande de subvention dans le cadre d'un nouveau contrat rural pour la réhabilitation de l'ancienne mairie,

VU le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5,

VU la consultation passée selon la procédure adaptée établie à cet effet,

CONSIDÉRANT que le bâtiment doit subir des travaux de désamiantage/déplombage avant la réhabilitation des locaux,

CONSIDÉRANT que plusieurs devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises,

Monsieur le Maire expose les devis reçus :

Entreprise DEMCY - EIFFAGE 30 000 € HT soit 36 000 € TTC

Entreprise ATMOPUR 84 880 € HT soit 101 856 € TTC

Entreprise REMOVE 76 300 € HT soit 91 560 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir l'entreprise DEMCY - EIFFAGE
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC et tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Jérôme DESNOUE

La secrétaire de séance
Christelle PONTET



[Handwritten signatures of Jérôme Desnoue and Christelle Pontet]

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture de l'Essonne

Publication ou notification du :
28/01/2026